



Championnat de France du Sport d'Entreprise 2024

Challenge National FFSE 2024

Trophée côtier Claude THOUROT

Autorité organisatrice :



*Yacht Club Croesty Arzon*

**Yacht Club du Croesty - Arzon Presqu'île de Rhuys**  
PORT DU CROESTY - 56 640 ARZON  
Tél. : 02 97 53 78 07  
[www.ycca.fr](http://www.ycca.fr) - [info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)

11 au 14 septembre 2024

## AVIS DE COURSE

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### **PRÉAMBULE**

#### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

## **1 REGLES**

L'épreuve est régie par

**1.1** Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

**1.2** Les règlements fédéraux

**1.3** La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2

**1.4** Le règlement des Championnats de France Entreprise

([http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/voile\\_entreprise/Documents/2020RegtCdeF-Entmodif.pdf](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/voile_entreprise/Documents/2020RegtCdeF-Entmodif.pdf))

**1.5** Les règles de classe Grands Surprises sauf modifications suivantes

- <https://www.grandsurprise.com/wp-content/uploads/2023/03/15-regles-de-classe-Gd-Surprise-2023-suite-AG-2023-03-15-avec-2-signatures.pdf> (règles 2023, en attente de 2024)
- Equipage 7pers max ou 8 si équipage mixte

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

**2.1** Les IC seront disponibles, en version électronique, à partir du 11 septembre 2024 à l'adresse suivante : [www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)

## **3 COMMUNICATION**

**3.1** Le tableau officiel d'information est consultable au tableau officiel sur la terrasse du club.

**3.2** Les informations officielles pourront être affichées aussi sur le groupe WhatsApp (lien annexe D)

**3.3** [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**3.4** les avis aux concurrents concernant le Jury seront publiés sur Jurydecisions à l'adresse suivante : [Jury Decisions: Championnat de France Voile Entreprise 2024](#)

## **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

**4.1** L'épreuve est ouverte à toutes les équipes sélectionnées sur épreuves sélectives à ce championnat ou invitées par la FFVoile, elle se déroulera sur Grand Surprise mis à disposition des équipages par la FFVoile.

**4.2** Documents exigibles à l'inscription :

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) La licence FFSE sera demandée (possible de la prendre sur place)

d) Pour les mineurs une autorisation parentale sera demandée.

**4.3** Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

## **Pour le bateau**

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription joint à la confirmation de sélection et en l'envoyant, avec les droits requis, à la FFVoile 17 rue H Bocquillon 75015 PARIS avant le 28 juillet 2024.

**4.4** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Aucun remboursement ne sera possible.

**4.5** Les voiles seront celles fournies par l'AO. Les spis aux couleurs de l'entreprise sélectionnée sont autorisés à la condition qu'ils soient jaugés et identiques aux spis proposés par l'autorité organisatrice

Vous trouverez sur le site <https://www.grandsurprise.com/> les règles de la classe Grand Surprise.

Les stickers voiles et coques sont interdits sur ce championnat (prévoir des cagnards ou pavillons)

**4.6** Pour TOUS les autres bateaux la prise en mains commence le mercredi après-midi avec un inventaire entre 15h00 et 17h00 à la Trinité sur Mer. Les équipages ou une partie des équipages devront s'organiser pour aller récupérer les bateaux à La Trinité sur Mer (transport, logistique).

**4.7** Tous les bateaux devront IMPERATIVEMENT quitter la Trinité sur Mer le mercredi

**4.8** Le retour des bateaux à la Trinité sur Mer se fera le samedi après-midi après le programme du jour. L'autorité organisatrice proposera un retour des équipages par la route. La remise des prix se fera à Arzon.

## **4.9 cf. ANNEXE E UTILISATION DES BATEAUX**

**4.10** Les bateaux loués pour la journée du mercredi (à la journée 300€) seront à récupérer à la Trinité sur Mer, inventaire entre 9h00 et 11h00.

**4.11** Un bateau mis à disposition par l'organisation peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes aux règles de classe.

## **5 DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits sont les suivants :

- 1 chèque de 2 700€ (frais d'inscription et location du bateau) à l'ordre de la FFVoile
- 1 chèque de caution de 3 600€ à l'ordre du Yellow Impact Sailing

Sont inclus les diverses cérémonies ainsi que le repas des coureurs pour 7 équipiers max. (place supplémentaire pour le repas coureurs à 25€/pers, enregistrements obligatoires avant le mardi 10 septembre auprès du YCCA [info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr))

De même, pour la réservation de la journée d'entraînement du 11 septembre, les inscriptions et règlements doivent se faire directement auprès de Yellow Impact Sailing au préalable ainsi que les frais de participation de 300€ pour la journée.

Cf. Annexe C Des paniers repas sont possibles pour le midi à 12.00 € le sandwich. Ils seront à commander avant le 12 septembre ou sur place.

1 Sandwich, 1 Part de fromage, 2 Fruits, 1 Biscuiterie, 1 Bouteille d'eau

## **6 PUBLICITE**

**6.1** [DP] [NP] L'autorité organisatrice pourra fournir des cagnards que les concurrents sont tenus de fixer sur le balcon arrière de chaque côté du bateau comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

Possibilité de prévoir des panneaux velcros dans la GV (voir avec Yellow Impact sailing directement)

**6.2** Pour les autres publicités, le texte fédéral s'appliquera.

## **8 PROGRAMME**

**8.1** Confirmation des inscriptions

Mercredi 11 septembre de 10h à 12h et de 15h à 19h : confirmation des inscriptions

Jeudi 12 septembre de 8h à 9h00 : fin des inscriptions

**8.2** Contrôle de l'équipement et jauge de l'épreuve

L'inventaire départ des bateaux sera fait à la Trinité sur mer.

L'inventaire retour sera fait après le dernier jour de course à la Trinité sur Mer.

### 8.3 Jours de course :

	11/09	12/09	13/09	14/09
Ouverture du club	09h00	08h00	08h00	08h00
Briefing	19h30	09h00	09h00	08h30
1 <sup>er</sup> signal d'avertissement		11h00	10h30	10h00
Coefficient	33	29	31	45
Pleine Mer	09h56 Basse à 16h57	12h06	14h03	15h05

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h15 le samedi

### 8.4 Programme social

11/09 : Confirmation d'inscriptions accueil 19h30 pot type auberge espagnol, apéritif des régions des équipages, partage et découvertes de vos produits régionaux (Tour de France des régions)

12/09 : 18h30 Cérémonie d'ouverture et Cocktail d'accueil

13/09 : 20h00 Dîner des équipages

14/09 : après les courses Remise des prix et Pot de départ

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les bateaux seront tirés au sort à la FFVoile courant août.

9.2 [DP] Les bateaux seront mis à disposition et aucune modification ne sera autorisée au-delà de ce qui sera indiqué dans l'annexe spécifique des IC.

## 11 LIEU

11.1 L'épreuve se tient au YCCA, port du Crouesty, 56640 Arzon

11.2 L'annexe A fourni le plan du lieu de l'épreuve. L'annexe B indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront soit des parcours type bananes, soit des parcours côtiers.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Un arbitrage semi-direct pourra être mis en œuvre. Les modalités seront précisées dans les IC.

## 14 CLASSEMENT

14.1 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Pour le challenge National FFSE, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de toutes les courses.

d) Pour le trophée côtier, le bateau vainqueur du ou des parcours déclarés « côtiers » recevra le trophée « Claude THOUROT » (classement sur le total des scores de tous les parcours côtiers)

## 17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

## 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **19 PROTECTION DES DONNÉES**

- 19.1** Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2** Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **21 PRIX**

- 21.1** Les titres FFVoile de Champion(ne), de Vice-champion(ne) de France et de 3ème seront décernés aux trois premiers du classement. Ils recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.
- 21.2** Le Challenge National FFSE sera remis aux 3 premiers équipages du classement prenant en compte toutes les courses.
- 21.3** Le Trophée côtier « Claude THOUROT » sera remis au 1 premier équipage du classement prenant en compte les courses déclarés parcours côtiers et sans recalcul des points. (classement sur le total des scores de tous les parcours côtiers)

## **22 RESPECT ENVIRONNEMENT [DP]**

L'épreuve est engagée dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif se déroulant dans des sites préservés. Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets dans la mer ou à terre.

### **22.1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

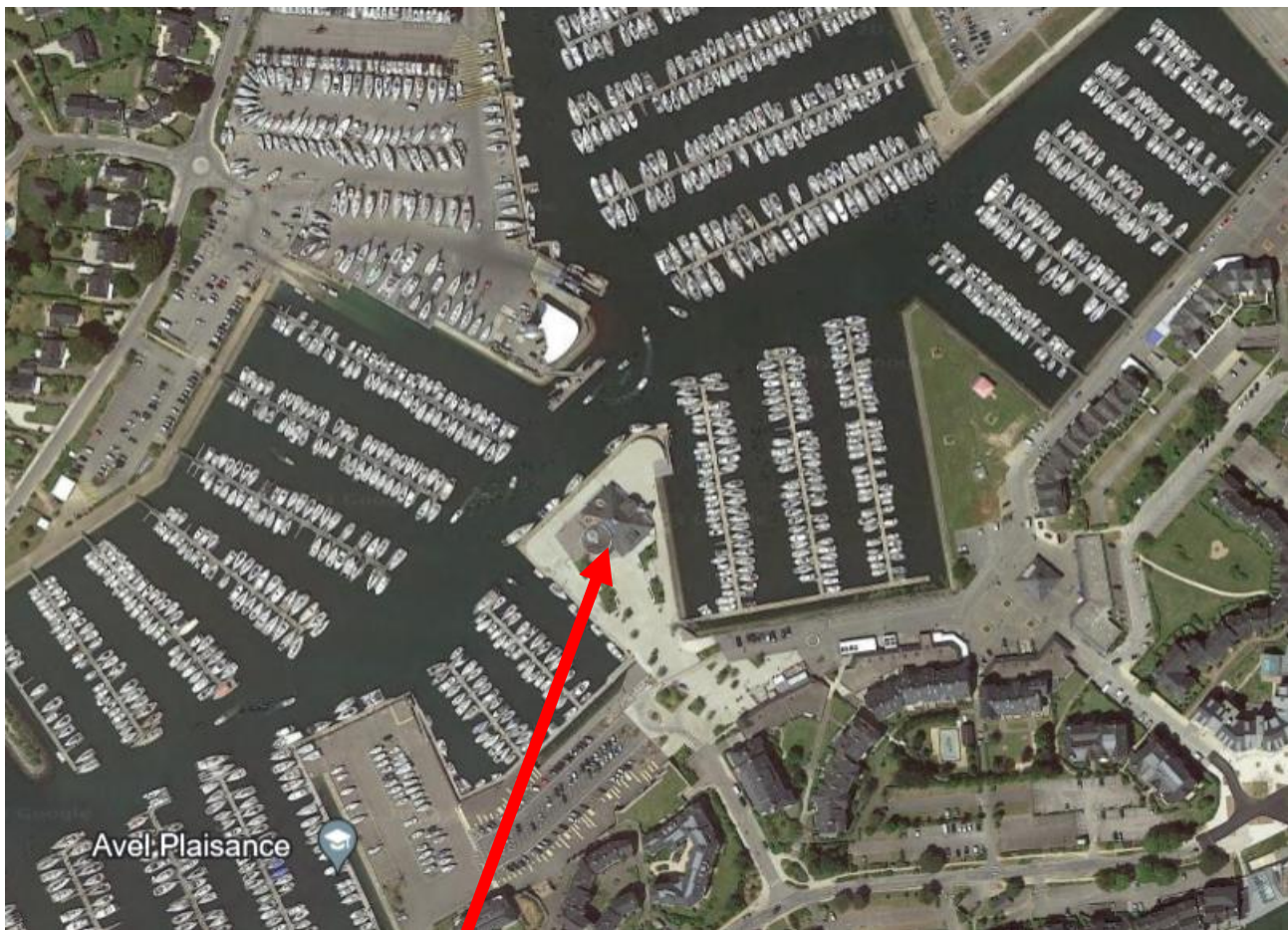
La Résidence du port du Crouesty « MAEVA HOME » peut vous accueillir sur réservation : [https://www.maeva.com/fr-fr/residence-port-du-crouesty---maeva-home\\_49803.html?gad\\_source=1&ectrans=1&gclid=EAlaIqobChMIxp2z8rXLhQMVT5RoCR1F-QpNEAAYASAAEgI2Efd\\_BwE](https://www.maeva.com/fr/fr/residence-port-du-crouesty---maeva-home_49803.html?gad_source=1&ectrans=1&gclid=EAlaIqobChMIxp2z8rXLhQMVT5RoCR1F-QpNEAAYASAAEgI2Efd_BwE)

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE  
Commission sport entreprise  
17 rue Henri Bocquillon  
75015 PARIS  
+33 (0)1 40 60 37 01 7 : +33 (0)1 40 60 37 37  
Internet : [www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)  
E-mail : [voile.entreprise@ffvoile.fr](mailto:voile.entreprise@ffvoile.fr)

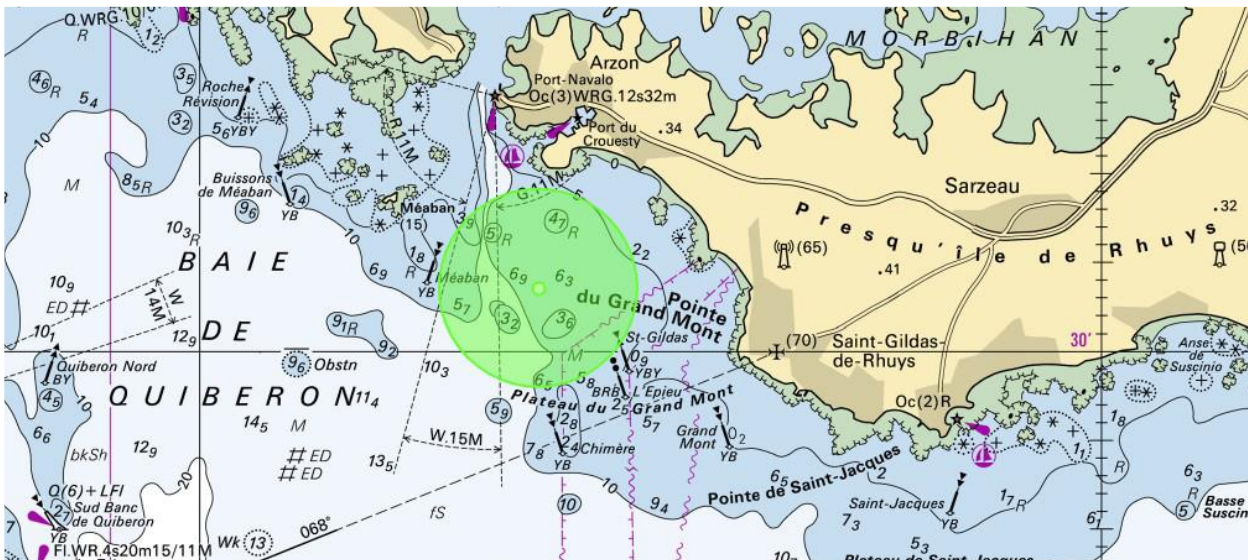
ORGANISATION TECHNIQUE :  
Yacht Club Crouesty Arzon  
Port du Crouesty  
56680 ARZON  
+33 (0)2 97 53 78 07  
Internet : [www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)  
E-mail : [info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)

Président du Comité de Course : Guy Toureaux  
Président du Jury : Bernard Nouailhas

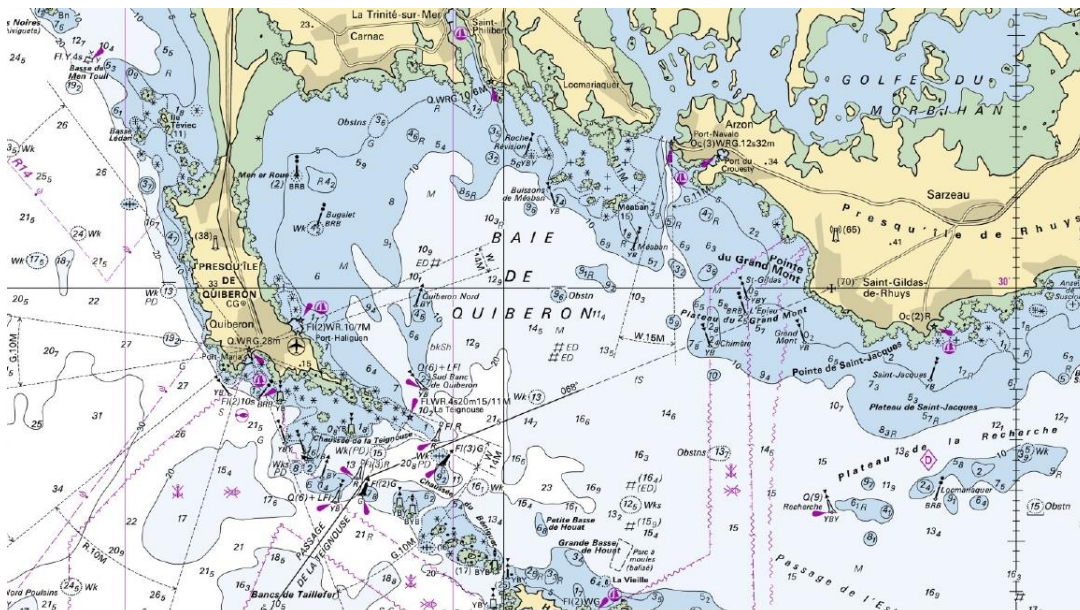
ANNEXE A : PLAN DU SITE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE PARCOURS CONSTRUITS



## ANNEXE B SUITE : PARCOURS COTIERS BAI DE QUIBERON



## ANNEXE C : PANIERS REPAS / SANDWICH / HEBERGEMENT

Des paniers repas sont possibles pour le midi à 12.00 € le sandwich. Ils seront à commander avant le 12 septembre ou sur place.

1 Sandwich, 1 Part de fromage, 2 Fruits, 1 Biscuiterie, 1 Bouteille d'eau

## ANNEXE D : COMMUNICATION article 3 de l'AC

Communication via le tableau officiel situé sur la terrasse du club et sur le groupe WhatsApp

Chpt de France voile entreprises

2022



Le code QR de ce groupe est privé. Si vous le partagez avec quelqu'un, cette personne pourra le scanner avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre ce groupe.

## ANNEXE E UTILISATION DES BATEAUX

### 1. GENERALITES

Tous les efforts étant faits pour que les bateaux soient identiques, d'éventuelles variations ne pourront donner lieu à réparation (ceci modifie la RCV 62).

### 2. ÉQUIPEMENT ET ACTIONS INTERDITES

Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consigne différente des arbitres, les actions suivantes sont interdites :

- 2.1. Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.
- 2.2. L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.
- 2.3. Le remplacement de tout équipement sans l'accord du Comité de Course..
- 2.4. Manier le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.
- 2.5. Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.
- 2.6. Déplacer et manutentionner le radeau de survie.
- 2.7. Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.
- 2.8. Enlever un bateau de son emplacement à quai ou de son mouillage sans avoir acquitté le règlement de la caution demandée ou sans avoir l'autorisation du CC, ou pendant les jours de course, alors que la flamme Aperçu est envoyée à terre.
- 2.9. Gruter un bateau ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.
- 2.10. Mettre des pennons sur le spinnaker.
- 2.11. Affaler et hisser le spi à travers le capot avant.
- 2.12. Transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.
- 2.13. Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf pour signaler un dommage ou répondre à une demande du CC.
- 2.14. Régler ou modifier la tension du gréement dormant sauf le pataras.
- 2.15. Régler la tension des filières.
- 2.16. L'utilisation d'instruments électroniques autres que ceux fournis (compas et montres).
- 2.17. **Marquer le bateau (stickers / encre / crayon...).**
- 2.18. L'utilisation des haubans (bas hauban y compris) au-dessus des ridoirs inférieurs pour faciliter le virement ou l'empannage, ou pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite.

### 4. ÉQUIPEMENTS ET ACTIONS OBLIGATOIRE Ce qui suit est obligatoire :

#### 4.1. En cas de sinistres :

Faire un rapport de mer en indiquant les dégâts apparents sur votre bateau et sur d'éventuels bateaux tiers.

Si le sinistre se produit pendant une régata, donner aussi à **Yellow Impact Sailing** une copie de la feuille de décision du jury pour que l'assurance sache sur quel bateau responsable imputer les dommages avec le numéro de licence des deux skippers. Se soumettre à la décision du jury qui désigne un bateau responsable et assumer les éventuelles responsabilités financières liées aux franchises et à la gestion des dossiers d'assurances.

#### 4.2. A la fin de chaque journée de navigation :

**Coupe circuit** : Bien couper la batterie au coupe-circuit avant de partir le soir après avoir éteint les instruments.

- 4.3. Toute demande de modification de l'équipement du bateau, de quelque façon que ce soit, doit être faite par écrit et formulée pour qu'une réponse oui/non soit possible.
- 4.4. Se conformer à toute règle, y compris les limitations de vitesse et marques de navigation, lors du départ ou retour au mouillage ou à l'appontement.
- 4.5. **Au vent arrière** : Il est important, en cas de forte brise sous spi, sous peine d'exagérer la compression des bas- haubans sur le mât, de conserver un léger contrôle sur le pataras pour éviter que le mât ne parte trop sur l'avant au vent arrière voire même pour éviter des démâtages. Mais il est également fortement suggéré de relâcher la tension du pataras avant d'abattre.



**4.6** Une infraction aux points 4.2 et 4.3 sera considérée comme un dommage et le coût de la remise en état sera déduit de la caution.

**4.7 Tirant d'eau :**

Attention : le tirant d'eau du Grand Surprise est très important : 2.05 m ! Il convient donc de bien respecter les chenaux et de vérifier la carte avant de partir.

Sondeur : attention à bien vérifier avant de partir sur quels étalonnages a été programmé le sondeur ; y a-t-il un pied de pilote, l'indication est-elle à la flottaison ?

**5 LISTE D'ÉQUIPEMENT**

Les éléments suivants, non fixés, fournis par le loueur doivent être embarqués à tout moment à leur place pendant la navigation. Toute perte devra être signalée sur le rapport de dommage journalier.

**VOILES ET ÉQUIPEMENT DES VOILES**

Grand-voile et jeu de lattes / Petite voile d'avant / Grand-voile d'avant / Spinnaker

Deux manivelles de winch / Un tangon de spinnaker / Deux écoutes de spinnaker / Une écoute de grand-voile

Deux écoutes de génois / Un stick / Chariot de Génois.

**ÉQUIPEMENT DE SECURITE**

Extincteur / Gilet de sauvetage automatique pour chaque membre de l'équipage / Harnais de sécurité

Chaise de calfat / Lampe torche / Trousse de premier secours / Seau et amarre / Fusées / Bouée de sauvetage

Pompe de cale

**SYSTÈME DE MOUILLAGE et PARE BATTAGE**

Ancre et chaîne / Ligne de mouillage / Quatre pare battages

**FUEL**

**Réservoir Gasoil :**

Le jerrican se situe à l'intérieur du coffre arrière. Un simple coup d'œil permet de savoir où se situe le niveau. Refaire l'appoint en fin de location et remettre au niveau de départ. En cas de convoyage ou de distance importante, il sera prudent de faire le plein.